

## Bourses et aides financières

Afin de favoriser la scolarité des élèves du second degré, l'Éducation nationale a mis en place certaines aides aux familles. Elles prennent la forme de bourses, primes ou fonds sociaux et elles varient selon le niveau d'enseignement (collège, lycée).

Pour les bourses de collège ou lycée, l'**interlocuteur privilégié est l'établissement de scolarisation de l'élève concerné** : adressez-vous en priorité au secrétariat.

Les dossiers complétés sont à retourner impérativement à l'établissement.

### Au collège

---

Sur le [site du ministère](#), retrouvez les différentes aides financières en faveur des collégiens :

- [Bourses de collège](#)
- [Fonds social collégien](#)
- [Fonds social pour les cantines](#)

Le [simulateur de bourse au collège](#) permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au collège.

### Au lycée

---

Sur le [site du ministère](#), retrouvez les différentes aides financières en faveur des lycéens :

- [Bourses de lycée](#)
- [Bourses pour les 16-18 ans qui reprennent leurs études](#)
- [Bourses au mérite](#)
- [Fonds social lycéen](#)
- [Fonds social pour les cantines](#)

Le [simulateur de bourse au lycée](#) permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

### Autres types d'aides

---

Les familles peuvent également bénéficier d'aides en provenance d'autres organismes :

- [Allocation de Rentrée Scolaire \(A.R.S\) de la CAF](#)
- [Aides du conseil régional](#)
- Aides des conseils départementaux
  - [Loire-Atlantique](#)
  - [Maine-et-Loire](#)
  - [Mayenne](#)
  - [Sarthe](#)
  - [Vendée](#)

### À noter

---

Les bourses pour un cursus post-bac sont gérées par les Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires (CROUS) : <https://www.crous-nantes.fr/bourses/>.

Les dossiers sont désignés sous le terme de Dossier Social Étudiant (D.S.E).  
Outre les bourses, [d'autres aides](#) peuvent être attribuées sous certaines conditions.

M.A.J. le 16/07/2019

## Dans cette rubrique

---

- [Calendrier des vacances](#)
- [Bourses et aides financières](#)
- [Santé scolaire et service social en faveur des élèves](#)
- [Examens et diplômes](#)

## Pour plus d'information

---

[Aides financières à l'école](#)  
[Aides financières au collège](#)  
[Aides financières au lycée](#)

## Enseignement supérieur

---

[Faire un dossier social étudiant](#)

## Contact

---

Les dossiers de bourses pour l'ensemble de l'académie sont gérés par le PAGEB à la [D.S.D.E.N de la Sarthe](#).

---

- [Guide pratique des parents : votre enfant à l'école](#)
- [Élèves en difficulté : prévenir, comprendre, agir](#)
- [Les parents et l'école](#)
- [Règlement départemental des écoles](#)
- [Programme Personnalisé de Réussite Éducative](#)

## À votre écoute

---

- **Ligne harcèlement**
  - **Nationale : 30 20**(*appel gratuit*)
  - **Académique :02 40 37 33 33**  
*du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf jours fériés)*
- **Ligne aide handicap école: 0800 730 123** (*appel gratuit*)  
*Du lundi au vendredi de 9h à 17h*

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3  
Tél : 02 51 81 74 74